L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DES CHARTRES.

CONDITIONS

Paraît tous les jours, sauf le dimanche, à 6 heures du soir, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; ou payées pour la feuille destinée pour la journée; ou payées pour six semaines, payées d'avance, et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne veut pas faire payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun autre payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront faire discontinuer leurs abonnements devront en donner avis par écrit, sans quoi ils seront tenus de leur abonnement qui ne sera arrêté qu'à l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une pauce par carré de cinquante lignes, pour les premières insertions, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Pour les annonces de plus d'un carré, deux fois par semaine, payées d'avance, deux fois par semaine, payées d'avance, deux fois par semaine, payées d'avance